

Permanences gratuites CLCV à Gières sans RDV

Vous pouvez nous rencontrer si vous avez des questions sur :

→ le **logement, le cadre de vie** : « *mon ancien propriétaire ne m'a pas rendu mon dépôt de garantie, comment la loi me protège-t-elle ?* » ; « *mon locataire refuse de faire visiter le logement durant sa période de préavis, comment puis-je l'y obliger ?* », etc...

→ la **consommation, le droit des contrats** : « *je souhaite résilier mon abonnement de téléphonie avant le terme de mon contrat, quelles sont les conditions ?* », etc...

→ le **droit de la famille** : *questions sur les conséquences matérielles/financières découlant d'une séparation, procédure à suivre, droit des successions...*



Pour toute question n'hésitez pas à nous contacter au 04 76 23 50 15

Janvier

Mercredi 13 Janvier 2021 : 16h30-17h30

Mercredi 10 Février 2021 : 16h30-17h30

Février

Mars

Mercredi 10 mars 2021 : 16h30-17h30

Mercredi 14 avril 2021 : 16h30-17h30

Avril

Mai

Mercredi 12 mai 2021 : 16h30-17h30

Mercredi 9 Juin 2021 : 16h30-17h30

Juin

Ces permanences sont organisées avec le soutien du CCAS de Gières

Adresse de la permanence le 2^e mercredi de chaque mois (sauf juillet et août)

Espace Marie Reynoard : 18 chemin du Héron à l'angle de la rue du Petit Jean à Gières